



LES ÉCOUTES SUR ONDES COURTES

par TOUS les passionnés d'écoute (liste en fin de carnet)

Carnet n°1

Table des matières

Sujet	Page(s)
Les Radio écouleurs ... quelques explications	3 à 5
Arrêté du 4 juillet 2012 fixant la liste d'appareils et de dispositifs techniques prévue par l'article 226-3 du code pénal	5 à 7
Ondes moyennes - stations radio reçues en France	8 à 10
Les adresses des principales stations de radiodiffusion par Pierre – VE2EH	11 à 12
Le rapport d'écoute par Christian LARCHER F – 10236	13 et 14
PORTRAITS DE DXISTES par Pierre – VE2EH	15
Rapports d'écoutes 2013 :	16 à 18
Remerciements	18

Les Radio écouleurs ... quelques explications

Informations tirées du site http://fr.wikipedia.org/wiki/Radio_écouteur

Définition :

Un radio écouleur désigné aussi par SWL (pour Short Waves Listener) est un passionné qui écoute les transmissions par ondes radioélectriques au moyen d'un Récepteur radio approprié et d'une antenne dédiée aux bandes qu'il désire écouter : l'aviation donc (VOLMET, ATIS, bandes aéronautiques), la radiodiffusion (bande FM, ondes courtes, onde moyenne et onde longue), les radioamateurs, les satellites, les Bandes marines, les astres, les agences de presse, la météorologie, etc.

Généralement, ce passionné s'intéresse également aux techniques de réception, aux antennes, à la propagation ionosphérique, au matériel en général, et passe beaucoup de temps (souvent la nuit) à écouter la radio.

Historique :

La demande pour une station privée de TSF était faite au directeur des postes du département où habite le radio écouleur de TSF1.



Dès le début du XXe siècle. Les stations de radioécouteur de Télégraphie sans fil à

poste à galène effectuait des écoutes radiotélégraphiques dans la bande d'amateurs, des signaux de la tour Eiffel, des premières bandes de TSF.

à Le 5 mars 1907 parut le décret qui classait les stations radiotélégraphiques en catégories et prévoyait des autorisations accordées par l'administration des PTT pour l'installation des stations privées et d'installations des stations temporaires.

à En 1907, Camille Tissot conçoit, avec F. Pellin, un récepteur à galène sans réglage fastidieux pour recevoir les signaux radioélectriques.

à 1908 : l'Union des Sociétés de TSF de France est fondée.

à 1912 : durant la tragédie du Titanic, le radio écouleur David Sarnoff avec une station Marconi



située sur le toit du magasin Wanamaker à New York reçoit les messages à 2500 km de distance entre la station Cape Race et les navires participant aux

opérations de recherche et de sauvetage coordonnées. Pendant trois jours, depuis New York, pour The New York Times (pour la Presse écrite), David Sarnoff relaiera les messages reçus.

à 1914 : en France, quelques amateurs de TSF (radioamateurs) de la Société de TSF française à Juvisy-sur-Orge éditent la revue « TSF » le 9 avril 1914. Quatre mois après, quelques dizaines d'amateurs de TSF étaient membres de la Société de TSF.

à 1917 : En France : Les postes de réception horaires ou météorologiques, dont la concession est sollicitée par des citoyens français, sont autorisés par le chef du service local des PTT, sur demande de l'intéressé. Les postes de réception horaires ou météorologiques ne donnent lieu qu'à la perception d'un droit, fixe à 5 francs par an et par poste. En temps de guerre, tous les postes privés radioélectriques, sauf ceux utilisés par ou pour le compte des autorités militaires, doivent être supprimés.

à 1923 : En France : Arrive l'arrêté des redevances concernant la réception et le service concernant le radio écouleur est clarifié.

à 1925 Création de l'Union Internationale des Amateurs de TSF

à Le 6 juin 1928: Le radio écouleur russe Nikolai Reinhold entend le SOS des survivants du dirigeable Italia et alerte les secours.

à Au XXIe siècle, il n'y a plus de redevance concernant la réception radio téléphonique.

Une ancienne autorisation à utiliser une station radioélectrique d'écoute des émissions de radioamateur sans redevance datant de 1980

Devenir radio écouleur :

Un radio écouleur peut débuter à moindre coût grâce à des postes de radio ordinaires valant 20 à 30 euros.

L'écoute de la radiodiffusion en ondes courtes nécessite généralement un poste disposant d'un sélecteur digital de fréquences et non d'un simple bouton rotatif.



Les plus passionnés investissent parfois dans des récepteurs coûtant plusieurs milliers d'euros qui couvrent une très vaste plage de fréquences, entre 9 kHz et 3

000 MHz dans certains cas, et dans tous les modes de diffusion, AM, FM, mais aussi BLU pour l'écoute des radioamateurs et des stations radio maritimes.

La radiodiffusion en ondes courtes est utilisée par les radios internationales, qui proposent leurs programmes dans différentes langues à différents horaires

Technique :

Une fois dotés d'un récepteur radio, les radio écouleurs amateurs bricolent souvent eux-mêmes une antenne avec un long fil tendu au travers de la pièce ou sur le toit de leur domicile.

La longueur de l'antenne est déterminée par la formule $\text{longueur} = 300 / \text{fréquence (MHz)}$, afin d'optimiser la réception. Ainsi pour 14 MHz (bande des 20 mètres) la longueur de l'antenne est généralement de 20 mètres, et pour 3,5 MHz (bande des 80 mètres), elle est de 80 mètres.

Des antennes dipôle demi-onde sont parfois confectionnées en coupant en deux un fil électrique

de longueur d'onde divisé par deux, et en reliant chaque bout à l'âme et à la tresse d'un câble coaxial. Pour 14 MHz, un fil électrique de 10 mètres coupé en son centre convient à ce genre d'utilisation.

Pour des dimensions plus petites, une antenne ground plane de 1/4 onde peut être construite avec une tige verticale de longueur d'onde divisée par 4, reliée à l'âme d'un câble coaxial, et quatre tiges de même longueur reliées à la tresse, formant un X sous cette première tige.

L'écoute :

En ondes courtes (ou HF), les possibilités d'écoutes des radiocommunications sont nombreuses.

Pour l'écoute des bandes radioamateurs, les bandes les plus utilisables sont :

à pour l'écoute en bande latérale inférieure « LSB » des contacts nationaux entre tous les interlocuteurs :

- la bande des 40 mètres 7 000 kHz en journée,
- la bande des 80 mètres 3 500 kHz le matin et le soir ;
- la bande des 160 mètres 1 810 kHz la nuit.

pour l'écoute en bande latérale supérieur « USB » des contacts avec le monde (mais une partie des interlocuteurs ne seront pas entendus par la propagation) :

- bande des 20 mètres 14 000 kHz,
- bande des 17 mètres 18 100 kHz,
- bande des 15 mètres 21 000 kHz ;
- bande des 12 mètres 24 890 kHz
- bande des 10 mètres 28 000 kHz

à puis pour l'écoute des contacts locaux : la bande des 2 mètres 145,000 MHz en modulation de

fréquence « FM » et quelques fois en bande latérale unique « bande latérale supérieur USB » .

La navigation aérienne est également un domaine qui intéresse le radio écouleur. Les contrôles aériens de tous les continents sont actifs toute la journée au gré de la propagation et des flux des jets sur fonds de SELCAL sur la bande HF et sur la bande VHF.

Par exemple l'écoute en modulation d'amplitude des canaux inter-pilotes

La fréquence 123,450 MHz est pour des communications air-air (lors de vols en formation par exemple) 5.

La fréquence 123,500 MHz auto-info de position facilitant les évitements entre aéronefs dans un même secteur dépourvu d'une fréquence affectée 6.

Inter-ballons libres, montgolfières, clubs: 122,250 MHz 7

Inter-vol à voile, inter-planeurs, clubs: 122,500 MHz 8

Inter-hélicoptères, clubs d'hélicoptères: 123,050 MHz 9

Inter-vol libre, deltaplane, parapente: 143,9875 MHz en modulation de fréquence 10

Radio écouleur et radioamateur :

Bien souvent les écouleurs ou SWL (Short Wave Listener) écoutent les ondes courtes (HF, VHF) durant quelques mois ou quelques années tout en

préparant l'examen d'un certificat d'opérateur du service amateur. Une fois en possession de leur licence, ils

abandonnent leur indicatif d'écouteur.

Lorsque les écouteurs souhaitent échanger des QSL avec des radioamateurs ou des stations de radiodiffusion, ils doivent obtenir un indicatif. Celui-ci diffère de ceux attribués aux radioamateurs.

Par exemple :

F1ABC est un indicatif radioamateur français

F12345 est un indicatif d'écouteur français

ONL12345 est un indicatif d'écouteur belge (L pour Listener).

QSL et rapport d'écoute

Les cartes QSL ou les rapports d'écoute sont soit envoyées directement par la poste au destinataire aux frais de l'expéditeur. (Pour faciliter les échanges internationaux urgents par courrier postal le coupon-réponse international permet à l'expéditeur de recevoir une réponse plus rapide lorsque le destinataire est à l'étranger en lui fournissant le timbre du retour). Ou vers un radioamateur plus généralement par le biais du «

service QSL » de l'association radioamateur dont le radio écouteur est membre. Dans ce cas on parle de « QSL via bureau » (ou buro). Ce service est beaucoup plus lent que la poste mais il est gratuit. En France, ce service est principalement assuré par l'Union Française des Radioamateurs ou REF-Union.

Vous avez aussi :

U.R.C. Bureau QSL National - 162 rue Roger Salengro 62330 Isbergues - qsl@urc.asso.fr
SERVICE QSL ANRPFD - (PoBox) BP 80002
42009 SAINT ETIENNE cedex 2

Arrêté du 4 juillet 2012 fixant la liste d'appareils et de dispositifs techniques prévue par l'article 226-3 du code pénal NOR : PRMD1230326A

Le Premier ministre,

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 modifiée prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information ;

Vu le code pénal, notamment les articles 226-3, R. 226-1 et suivants ;

Vu le code de procédure pénale, notamment les articles 706-102-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission consultative instituée par l'article R. 226-2 du code pénal en date du 13 septembre 2011 ;

Vu la notification à la Commission européenne no 2012/65/F du 1er février 2012,

Arrête :

Art. 1er. - La liste prévue par l'article 226-3 du code pénal des appareils et des dispositifs techniques soumis à l'autorisation mentionnée à l'article R. 226-3 de ce code figure en annexe I au présent arrêté.

Art. 2. - La liste prévue par l'article 226-3 du code pénal des appareils et des dispositifs techniques soumis à l'autorisation mentionnée à l'article R. 226-7 de ce code figure en annexe II au présent arrêté.

Art. 3. - L'arrêté du 29 juillet 2004 fixant la liste d'appareils prévue par l'article 226-3 du code pénal est abrogé.

Art. 4. - Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République

française.

Fait le 4 juillet 2012.

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général de la défense
et de la sécurité nationale,
F. DELON

*** ANNEXES :**

ANNEXE I

APPAREILS ET DISPOSITIFS TECHNIQUES SOUMIS À AUTORISATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 226-3 DU CODE PÉNAL

1. Appareils, à savoir tous dispositifs matériels et logiciels, conçus pour réaliser l'interception, l'écoute, l'analyse, la retransmission, l'enregistrement ou le traitement de

correspondances émises, transmises ou reçues sur des réseaux de communications électroniques, opérations pouvant constituer l'infraction prévue par le deuxième alinéa de l'article 226-15 du code pénal.

Entrent notamment dans cette catégorie :

- les appareils dont les fonctionnalités qui participent à l'interception, l'écoute, l'analyse, la retransmission, l'enregistrement ou le traitement de correspondances ne sont pas activées, quel que soit le moyen d'activation ;
- les appareils permettant, par des techniques non intrusives d'induction électromagnétique ou de couplage optique, d'intercepter ou d'écouter les correspondances transitant sur les câbles filaires ou les câbles optiques des réseaux de communications électroniques.

N'entrent pas dans cette catégorie :

- les appareils de tests et de mesures utilisables exclusivement pour l'établissement, la mise en service, le réglage et la maintenance des réseaux et systèmes de communications électroniques ;
- les appareils conçus pour un usage grand public et permettant uniquement l'exploration manuelle ou automatique du spectre radioélectrique en vue de la réception et de l'écoute de fréquences ;
- les dispositifs permettant de réaliser l'enregistrement des communications reçues ou émises par des équipements terminaux de télécommunications, lorsque cet enregistrement fait partie des fonctionnalités prévues par les caractéristiques publiques de ces équipements.

2. Appareils qui, spécifiquement conçus pour détecter à distance les conversations afin de réaliser à l'insu du locuteur l'interception, l'écoute

ou la retransmission de la parole, directement ou indirectement, par des moyens acoustiques, électromagnétiques ou optiques, permettent de réaliser l'infraction prévue par l'article 226-1 du code pénal.

Entrent dans cette catégorie :

- les dispositifs micro émetteurs permettant la retransmission de la voix par moyens hertziens, optiques ou filaires, à l'insu du locuteur ;
- les appareils d'interception du son à distance de type micro canon ou équipés de dispositifs d'amplification acoustique ;
- les systèmes d'écoute à distance par faisceaux laser.

3. Dispositifs techniques, à savoir tous matériels ou logiciels, spécifiquement conçus pour, sans le consentement des intéressés, accéder aux données informatiques, les enregistrer, les conserver et les transmettre, telles qu'elles s'affichent sur un écran pour l'utilisateur d'un système de traitement automatisé de données ou telles qu'il les y introduit par saisie de caractères, opérations ayant pour objet la captation de données informatiques prévue par l'article 706-102-1 du code de procédure pénale.

N'entrent pas dans cette catégorie les dispositifs de tests et de mesures des signaux radioélectriques émis par un équipement électronique destinés exclusivement à évaluer la compatibilité ou le champ électromagnétique.

A N N E X E I I

APPAREILS ET DISPOSITIFS TECHNIQUES SOU MIS À A U T O R I S A T I O N

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 226-7 DU CODE PÉNAL

1. Appareils, à savoir tous dispositifs matériels et logiciels, conçus pour réaliser l'interception, l'écoute, l'analyse, la retransmission, l'enregistrement ou le traitement de correspondances émises, transmises ou reçues sur des réseaux de communications électroniques, opérations pouvant constituer l'infraction prévue par le deuxième alinéa de l'article 226-15 du code pénal.

Entrent notamment dans cette catégorie :

- les appareils dont les fonctionnalités qui participent à l'interception, l'écoute, l'analyse, la retransmission, l'enregistrement ou le traitement de correspondances ne sont pas activées, quel que soit le moyen d'activation ;
- les appareils permettant, par des techniques non intrusives d'induction électromagnétique ou de couplage optique, d'intercepter ou d'écouter les correspondances transitant sur les câbles filaires ou les câbles optiques des réseaux de communications électroniques.

N'entrent pas dans cette catégorie :

- les appareils de tests et de mesures acquis exclusivement pour l'établissement, la mise en service, le réglage et la maintenance des réseaux et systèmes de communications électroniques ;
- les dispositifs permettant de réaliser l'enregistrement des communications reçues ou émises par des équipements terminaux de télécommunications, lorsque cet enregistrement fait partie des fonctionnalités prévues par les caractéristiques publiques de ces équipements.

2. Appareils permettant l'analyse du spectre

radioélectrique ou son exploration manuelle ou automatique en vue de la réception et de l'écoute des fréquences n'appartenant pas aux bandes de fréquences attribuées seules ou en partage par le tableau national de répartition des bandes de fréquences au service de radiodiffusion, ou au service radioamateur, ou aux installations radioélectriques pouvant être établies librement en application de l'article L. 33-3 du code des postes et des communications électroniques, ou aux postes émetteurs et récepteurs fonctionnant sur les canaux banalisés dits « CB ».

3. Appareils qui, spécifiquement conçus pour détecter à distance les conversations afin de réaliser à l'insu du locuteur l'interception, l'écoute

ou la retransmission de la parole, directement ou indirectement, par des moyens acoustiques, électromagnétiques ou optiques, permettent de réaliser l'infraction prévue par l'article 226-1 du code pénal.

Entrent dans cette catégorie :

- les dispositifs micro émetteurs permettant la retransmission de la voix par moyens hertziens, optiques ou filaires, à l'insu du locuteur ;
- les appareils d'interception du son à distance de type micro canon ou équipés de dispositifs d'amplification acoustique ;
- les systèmes d'écoute à distance par faisceaux laser.

4. Dispositifs techniques, à savoir tous matériels ou

logiciels, spécifiquement conçus pour, sans le consentement des intéressés, accéder aux données informatiques, les enregistrer, les conserver et les

transmettre, telles qu'elles s'affichent sur un écran pour l'utilisateur d'un système de traitement automatisé de données ou telles qu'il les y introduit par saisie de caractères, opérations ayant pour objet la captation de données informatiques prévue par l'article 706-102-1 du code de procédure pénale.

N'entrent pas dans cette catégorie les dispositifs de tests et de mesures des signaux radioélectriques émis par un équipement électronique, destinés exclusivement à évaluer la compatibilité ou le champ électromagnétique.

Stations radio reçues en France

Les ondes moyennes :

La radiodiffusion en moyenne fréquence utilise la bande dite des « petites ondes » (PO), ou « ondes moyennes » ou encore « ondes hectométriques » de 550 kHz à 1 650 kHz, en modulation d'amplitude, avec un espacement de 9 ou 10 kHz entre canaux selon les réglementations de chaque continent. Les stations peuvent être entendues de quelques dizaines à plusieurs milliers de kilomètres selon leur puissance qui va de 1 watt à 2000 kW (Hongrie, Émirats arabes unis) et la propagation. La couverture est plus importante la nuit.

Les ondes courtes :

La radiodiffusion en ondes courtes permet la diffusion de programmes internationaux, comme RFI en France. La particularité des ondes courtes est leur faculté à être réfléchies par les couches ionisées de la haute atmosphère, ce qui leur permet de franchir de très grandes distances, d'un continent à l'autre. Cependant, la faible largeur de bande utilisable, répartie internationalement ne permet pas une communication de qualité, et son application se limite à la transmission de la parole sans qualité musicale. De plus, ce signal souvent reçu très faiblement à de grandes distances est facilement brouillé par les perturbations environnementales ou l'activité radioélectrique naturelle dans l'atmosphère.

Fréquences	Stations	Sites d'émission
675 kHz	Arrow Rock Radio (Hol)	Lopik
1026 kHz	BBC Jersey (GB)	Jersey
693 kHz	BBC Radio 5 (GB)	
909 kHz	BBC Radio 5 (GB)	
1341 kHz	BBC Ulster (GB)	
882 kHz	BBC Wales (GB)	
648 kHz	BBC World Service (GB)	Droitwich
1584 kHz	Beur FM (F)	Perpignan
1548 kHz	Capital gold (GB)	

Fréquences	Stations	Sites d'émission
981 kHz	Ciel AM (F)	Paris - Alfortville
1161 kHz	Ciel AM (F)	Strasbourg - Port du Rhin ; Toulouse - Casteron
666 kHz	Classic Gold (GB)	
954 kHz	Classic Gold (GB)	
1404 kHz	F Bleu Frequenza Mora (F)	Ajaccio
1494 kHz	F Bleu Frequenza Mora (F)	Bastia
585 kHz	FIP (F)	Paris
1278 kHz	France Bleu Alsace (F)	Strasbourg-Sélestat 1

Fréquences	Stations	Sites d'émission
603 kHz	France Info (F)	Lyon - Tramoyes 1
711 kHz	France Info (F)	Rennes - Thourie 1
792 kHz	France Info (F)	Limoges - Nieul 1
837 kHz	France Info (F)	Nancy - Nomény 1
945 kHz	France Info (F)	Toulouse-Muret
1206 kHz	France Info (F)	Bordeaux - Néac
1242 kHz	France Info (F)	Marseille - Realtor 2
1377 kHz	France Info (F)	Lille - Camphin 2
1404 kHz	France Info (F)	Brest - Quimerch' - Grenoble - St-Nizier -
1494 kHz	France Info (F)	Bayonne
1557 kHz	France Info (F)	Nice - Fontbonne
864 kHz	La City Radio (F)	Paris-Villebon 1
1071 kHz	La Radio de la Mer (F)	Brest - Montpellier - La Blanquette - Bastia -
1080 kHz	La Radio de la Mer (F)	Paris - Meudon
1314 kHz	Loisirs AM (F)	Paris - Villebon
1467 kHz	MC One (Monaco)	Monaco - Col de la Madone
531 kHz	Müsigwälle 531 (Suisse)	Beromünster
972 kHz	NDR (Dan)	

Fréquences	Stations	Sites d'émission
765 kHz	Option Musique (Suisse)	Sottens
747 kHz	Radio 1 (Hol)	
1395 kHz	Radio 10 Gold	
891 kHz	Radio Alger (Alg)	
990 kHz	Radio Bilbao (Esp)	
918 kHz	Radio Intercontinental (Esp)	
1062 kHz	Radio Livres Télérama (F)	Paris - Meudon
1485 kHz	Radio Livres Télérama (F)	Marseille – Realtor ; Reims – Berru ; Toulouse - Peyre d'Escale
1584 kHz	Radio Livres Télérama (F)	Nantes – Saint-Herblain ; Montpellier - Station DVRN
810 kHz	Radio Madrid (Esp)	
639 kHz	Radio Nacional 1 (Esp)	
684 kHz	Radio Nacional 1 (Esp)	
855 kHz	Radio Nacional 1 (Esp)	
1359 kHz	Radio Nacional 1 (Esp)	
657 kHz	Radio Nacional 5 (Esp)	
1017 kHz	Radio Nacional 5 (Esp)	
1107 kHz	Radio Nacional 5 (Esp)	

Fréquences	Stations	Sites d'émission
1575 kHz	Radio Nouveaux Talents (F)	Paris - Meudon
1350 kHz	Radio Orient (F)	Nice - Fontbonne
1602 kHz	Radio Orient (F)	Nîmes - Les Capitelles
1044 kHz	Radio San Sebastian (Esp)	
873 kHz	Radio Zaragoza (Esp)	
1008 kHz	Radlon Media Ltd (Hol)	Zeewolde
846 kHz	RAI Due (It)	
1035 kHz	RAI Due (It)	
1368 kHz	RAI Tre (It)	
900 kHz	RAI Uno (It)	
738 kHz	RFI (F)	Paris
1485 kHz	RMC Info (F)	Nancy – Ludres ; Brest
1584 kHz	RMC Info (F)	Metz – Ancy-sur-Moselle ; Mulhouse – Morschwiller ; Strasbourg - Oberhausbergen

Fréquences	Stations	Sites d'émission
585 kHz	RNE 1 (Esp)	Madrid
729 kHz	RNE 1 (Esp)	
738 kHz	RNE 1 (Esp)	Barcelone
621 kHz	RTBF La 1ere (Bel)	La Wavre
612 kHz	RTE Hitradio (Irl)	
1440 kHz	RTL (Lux)	Luxembourg
1539 kHz	Rundfunk (Dan)	
819 kHz	Sud Radio (F)	Toulouse - Gauré
675 kHz	Superloustic (F)	Marseille - Realtor
999 kHz	Superloustic (F)	Paris - Villebon
1053 kHz	Talksport (GB)	
1215 kHz	Virgin (UK)	Jersey
1008 kHz	Wonderfull Radio London (GB)	

Les adresses des principales stations de radiodiffusion par Pierre – VE2EH

<http://www.qsl.net/ve2eh/introd.htm>

- Radio-Afghanistan, B.P. 544, Kaboul, Afghanistan.
- Africa N°1, B.P. N°1, Libreville, Gabon.
- Radiodiffusion Télévision Algérienne, 21 Boulevard des Martyrs, Alger.
- Voix de l'Allemagne, B.P. 10 04 44, D 5000, Köln 1, Allemagne.
- Voix de l'Amérique, USIA, Washington DC 20547, États-Unis.
- Radiodiffusion Argentine à l'Extérieur, Casilla de Correo 555, 1000 Buenos Aires, Argentine.
- B.B.C., Bush House, P.O.Box 76, Strand, Londres, WC2B 4 PH, Grande-Bretagne.
- Radio-Australie, P.O.Box 755, Glen Waverly, Victoria 3150, Australie.
- Radio Autriche Internationale, A 1136 Vienne, Autriche. BRTN, B.P. 26, B 1000 Bruxelles, Belgique.
- Radio-Beijing, Beijing, République Populaire de Chine.
- Radiobras, C.P. 04/0340, 70323 Brasilia, DF, Brésil.
- Radio-Budapest, P.O. box 1, H 1800 Budapest, Hongrie.
- Radio Canada International, C.P. 6000, Montréal, Canada H3C 3A8.
- Voix de la Chine libre, P.O.B. 24-38, Taipei, Taiwan, République de Chine.
- La Voz del C.I.D., Apartado 8130, San José 1000, Costa-Rica.
- Radio-Corée, KBS, 18 Yoido-dong, Yongdungp'o-gu, Séoul 150-790, Rép. de Corée.
- Radiodiffusion de la Rép. dém. de Corée, Pyongyang, Rép. dém. de Corée.
- Radio-Damas, place des Ommayades, Damas, Syrie.
- Radio Earth International, 1724 Sherman Ave., Evanston, Illinois 60201, États-Unis.
- Radio Extérieure d'Espagne, Apartado 156.202, 28080 Madrid, Espagne.
- Voix de l'Éthiopie, Serv. extérieur, B.P. 654, Addis Abeba, Éthiopie.
- F.E.B.A. (Far East Broadcasting Association), B.P. 234. Mahé, Seychelles.
- Radio-Finlande, B.P. 10, 00241 Helsinki, Finlande, ou: P.O. box 462, Windsor, CT 06095, États- Unis.
- R.F.I., B.P. 9516, F 75016 Paris, France.
- R.F.O., B.P. 125, Papeete, Tahiti, Polynésie Française.
- R.F.O., B.P. G3, Nouméa Cédex, Nouvelle- Calédonie.
- Radio Free Europe / Radio Liberty Inc., Oettingenstrasse 67, 8000 Munich 22, Allemagne.
- Voix de la Grèce, Leophoros Messogeion 432, GR 153 42 Aghia Paraskevi, Grèce.
- HCJB, Casilla 17-01-00691, Quito, Équateur.
- Radio Havane Cuba, Apartado 7026, La Habana, Cuba.
- All India Radio, P.O. box 500, New Delhi-110 001, Inde.
- Voix de l'Indonésie, B.P. 157, Djakarta 10 001, Indonésie.
- Voix de la Rép. Islamique d'Iran, B.P. 3333, Téhéran, Iran.
- Kol Israël, B.P. 1082, Jerusalem, Israël. Radiodiffusion télévision ivoirienne, B.P. V191, Abidjan 01, Côte d'Ivoire.
- Radio Japon, 2-2-1 Jinnan, Shibuya-ku, Tokyo, Japon.
- Kalaallit Nunaata Radioa, P.O.Box 1007, DK 3900, Nuuk/Godthåb, Groenland.
- KCBI International, P.O.Box 1809, Dallas, TX 75221, États-Unis.
- KGEI, Friendship Station, Redwood City, CA 94065, États-Unis.
- KNLS, Box 473, Anchor Point, Alaska 99556, États-Unis.
- KTBN, P.O. box 7040, Salt Lake City, UT 84107, États-Unis.

- KVOH, High Adventure Ministries, Box 93937, Los Angeles, CA 90093, États-Unis.
- Radio-Le Caire, B.P. 1186, Le Caire, Rép. Arabe d'Égypte.
- Radiodiffusion télévision du Mali, B.P. 171, Bamako, Mali.
- Radiodiffusion télévision marocaine, B.P. 1042, Rabat, Maroc.
- O.R.T.M., B.P. 200, Nouakchott, Rép. islamique de Mauritanie.
- Radio Méditerranée internationale, B.P. 2055, Tanger, Maroc.
- Radio-Moscou, Moscou, Russie.
- Radio Nederland Wereldomroep, B.P. 222, 1200 JG Hilversum, Pays-Bas.
- Voix du Nigeria, P.M.B. 12504, Ikoyi, Lagos, Nigeria.
- Radio Nouvelle-Zélande Internationale, P.O.Box 2092, Wellington, Nouvelle-Zélande.
- Radio-Pakistan, Broadcasting House, Constitution Avenue, Islamabad, Pakistan.
- Radio-Polonia, B.P. 46, 00-950 Varsovie, Pologne. Radio-Portugal, Rua S. Marçal 1, 1200 Lisboa, Portugal.
- RAI, Radiotélévision italienne, Viale Mazzini 14, I 00195 Rome, Italie.
- Radio Roumanie internationale, B.P. 111, Bucarest 70749, Roumanie.
- Radio R.S.A., P.O.B. 91313, Auckland Park 2006, Rép. d'Afrique du Sud.
- Voix du Sahel, B.P. 361, Niamey, Niger.
- Radio-Sofia, 4 Boulevard Dragan Tsankov, 1421 Sofia 21, Bulgarie.
- Radio Suède Internationale, S 105-10, Stockholm, Suède.
- Radio Suisse Internationale, CH 3000 Berne 15, Suisse.
- Radio-Tanzanie, P.O. box 9191, Dar es Salaam, Tanzanie.
- Radio Nationale Tchadienne, B.P. 892, N'Djamena, Tchad.
- Radio-Tchécoslovaquie, 12099 Vinohradská 12, Prague 2, Tchécoslovaquie.
- Radio-Tirana, Rruga Ismail Qemali, Tirana, Albanie.
- Voix de la Turquie, B.P. 333, 06 443 Ankara, Turquie.
- Radio-Vanuatou, B.P. 49, Port-Vila, Vanuatou.
- Radio-Vatican, Cité du Vatican.
- Voix du Viêt-nam, 58 rue Quan Su, Hanoï, Rép. soc. du Viet-nam.
- WCSN / WSHB: World Service of the Christian Science Monitor, P.O. box 860, Boston, MA 02123, États-Unis.
- WHRI, World Harvest Radio, P.O.Box 12, South Bend, Indiana 46624, États-Unis.
- WINB, P.O.Box 88, Red Lion, PA 17356, États-Unis.
- WMLK, P.O.Box C, Bethel, PA 19507, États-Unis. WRNO Worldwide, P.O.Box 100, New Orleans, LA 70181, États-Unis.
- WWCR, 1300 WWCR Avenue, Nashville, TN 37218, États-Unis.
- WYFR, Family Stations Inc., 290 Hegenberger Road, Oakland, CA 94621, États-Unis.
- Radio-Yougoslavie, Hilendarska 2, 11000 Belgrade, Yougoslavie.

**MERCI à Pierre VE2EH que l'on peut entendre sur durant les week-end sur le 29330 khz en mode FM entre 14h00 et 16h00 utc ...
à l'impossible nul n'est tenu**

Le rapport d'écoute par Christian LARCHER F – 10236 <http://larcher.c.free.fr/>

Si la langue peut être une difficulté pour communiquer il y a certains codes qui sont admis par tous les pays. Les stations de radiodiffusions utilisent l'heure universelle et le code **SINPO**. Ces deux éléments permettent d'identifier une émission et d'évaluer la qualité de sa réception.

Les stations de radiodiffusion apprécient que les auditeurs leur fassent connaître ces éléments qui sont utiles aux techniciens et responsables des émissions.

Il suffit d'adresser un **rapport d'écoute** à la station, avec quelques éléments qui prouveront la réalité de l'écoute et le code SINPO.

Le code SINPO :

Ce code est constitué de "notes chiffrées", allant de 1 à 5, attribuées à 5 éléments d'appréciation de la qualité d'écoute. Le tableau ci-dessous en constitue la "grille".

.	Force du S ignal	I nterférence	Bruits parasites (N oise)	Stabilité de P ropagation (fading)	Note globale (O verall) *
.	S	I	N	P	O
1	Très faible	Très importante	Très importants	Très instable	Ecoute impossible
2	Faible	Importante	Importants	Instable	Ecoute difficile
3	Moyen	Modérée	Modérés	Assez stable	Moyenne
4	Bonne	Légère	Légers	Bonne	Bonne écoute
5	Très bonne	Nulle	Nuls	Très stable	Excellent

*** la note globale (O) doit s'approcher de la moyenne des 4 autres notes.**

Un code SINPO, à titre d'exemple, s'écrit comme suit : **SINPO = 4 3 4 5 4**

Présentation du rapport d'écoute :

Le document qui est adressé à la station de radiodiffusion doit être présenté de façon claire et précise pour faciliter le travail des personnels qui les étudient.

Écoutant des stations de radiodiffusion internationales qui émettent en Français on rédige donc ce rapport en Français et on précisera qu'il est destiné au "Service Français".

Le rapport peut prendre des formes diverses et personnelles, voire être discrètement illustré. Il est cependant indispensable d'y indiquer le contenu de l'émission avec suffisamment de détails pour en permettre l'authentification et la vérification. Cela est nécessaire, avec le SINPO, pour obtenir la certification de l'écoute par une QSL.

A titre d'exemple vous trouverez ci-dessous un exemplaire de rapport d'écoute :

RAPPORT D'ECOUTE	
Expéditeur : M. rue S.... XXXXXXXX FRANCE	
STATION ECOUTEE :	
Adresse complète de la station écoutée :	
Date et lieu : le	CONDITIONS DE RECEPTION.
Heures : (TU)	à
Fréquence: kHz.	
Qualité de réception: SINPO =	
Récepteur utilisé.	
Antenne :	CONTENU DE L'EMISSION.
(Précisez ici les heures de début et de fin d'écoute et les grands points abordés lors de l'émission. L'écoute de l'émission pendant 30 mn est une « norme »)	

Pour expédier le rapport d'écoute il convient de se renseigner sur les tarifs d'affranchissement et de faire peser l'envoi de façon à éviter des problèmes d'acheminement.

MERCI à Christian de nous avoir autorisé à faire paraître ces informations. N'hésitez pas à aller lui faire un petit coucou sur son site :

<http://larcher.c.free.fr/>

PORTTRAITS DE DXISTES

par Pierre – VE2EH

<http://www.qsl.net/ve2eh/introd.htm>

Qu'est-ce qu'un Dxiste ?

Quelle serait la définition la plus appropriée pour définir le Dxiste ? Personne écoutant les stations internationales, auditeur recherchant les stations lointaines et difficiles à capter ou, pour certains, un radioamateur raté ? En fait, il n'y a pas de définition meilleure qu'une autre. L'intérêt pour les ondes courtes est, avant tout, un choix personnel, motivé par des attentes différentes selon les DXistes.

Dxiste : celui ou celle qui "fait du DX", qui recherche "les DX". Ces deux lettres, provenant du jargon radioamateur, signifient à l'origine: réception d'une station lointaine à une distance inconnue (distance x). On voit ressurgir de temps à autre la querelle entre les "DXistes purs" et les auditeurs de programmes, les premiers étant, dit-on, imbus de technique et n'écoutant rien, évaluant surtout la qualité du signal, les seconds étant plutôt préoccupés par le contenu humain de la communication mais souvent incapables de bricoler une antenne. Cependant la frontière n'est pas si claire: en chacun d'entre nous il y a un peu de ces deux extrêmes, à des degrés variables selon les jours.

Par essence, l'écoute des ondes courtes est un loisir solitaire et, parce que ce loisir regroupe une multitude d'individus, donc de personnalités, il existe une multitude de façons de s'y consacrer.

Le DXisme, ou l'écoute des ondes courtes, peut devenir le loisir le plus instructif qui soit. Connaître un pays, suivre l'actualité nationale ou internationale au jour le jour, voilà des intérêts qui définissent le DXisme. Écouter les stations internationales, c'est mieux connaître le monde, c'est ouvrir son esprit à d'autres cultures, d'autres idéologies. C'est démystifier l'inconnu. C'est avoir accès aux multiples facettes qui composent notre monde. Bref, c'est être à l'écoute du monde entier et c'est voyager autour du globe sans avoir à quitter sa maison, ni même son fauteuil.

Y a-t-il un portrait standard de l'amateur de radio ondes courtes, autre que de le différencier du radioamateur dont il n'a vraiment pas les mêmes intérêts? À en croire un de nos membres qui a rencontré un grand nombre de nos semblables en Europe, en Amérique, en Nouvelle-Calédonie, à Tahiti, un portrait-robot est impossible: nous sommes tous différents. Tous les âges, toutes les professions, toutes les tendances politiques et... tous les sexes.

Qui sont les Dxistes ? On trouvera, plus loin dans cette brochure, des textes écrits par des DXistes qui ont voulu livrer leurs impressions, leurs motivations concernant l'écoute des ondes courtes. Chacun a sa propre histoire, son propre cheminement qui l'a amené à la radio: mais tous partagent le même plaisir, la même passion pour les ondes courtes. Et tous retrouvent à l'intérieur de ce loisir un même désir: celui de partager avec les autres leur passion.

Des portraits de Dxistes dans les prochain numéros.

**MERCI à Pierre VE2EH que l'on peut entendre sur durant les week-end sur le 29330 khz en mode FM entre 14h00 et 16h00 utc ...
à l'impossible nul n'est tenu**

Rapports d'écoutes 2013 :

Écouteur	Date	QTR	Fréquence (KHz)	INDICATIFS		Mode	RS(T)	QTH	OBS & CDX TFC
		UTC		Appelés	Appelants				
F5LBD	21/10/13	8:09	28011.0	F5LBD	CO8LY	CW	599	Santiago de Cuba	73 TU
F5LBD	20/10/13	14:26	24906.9	UYØZG	NI5L	CW	569	ARIZONA	op Warren
F5LBD	20/10/13	14:55	24911.0	F5MNO	K5XK	CW	599	ARKANSAS	mci mon ami op Ron QTH ARK
F5LBD	20/10/13	19:30	10107.9	PI4EME	JA7BXS	CW	559	JAPON	op Takar
F5LBD	19/10/13	19:47	10107.0	UT5XS	JA1KIH	CW	559	JAPON	wx rain temp 15C RIG 1KW ant 3EL YAGI
F5LBD	18/10/13	6:58	24890.0	DJ7JC	A71BO	CW	569	QATAR	(pile-up simplex nombreux QSO)
F5LBD	18/10/13	9:19	28009.5	I1YOD	7Z1HL	CW	599	ARABIE SAOUDITE	5NN 73 TU
F5LBD	18/10/13	14:30	28008.1	OE5MLW	H7ØORO	CW	569	NICARAGUA	569 TU
F5LBD	18/10/13	14:47	28024.0	R6YY	K2LS	CW	599	NORTH CAROLINE	N C op Larry TU
F5LBD	18/10/13	19:53	14017.4	DK9DK	PR7PO	CW	579	Brésil Paraiba	rig 100W home made ant 3EL Beam WX temp 30C
F5LBD	17/10/13	6:20	7007.0	F5IEP	ZL1BVB	CW	569	Nouvelle Zélande	op Mike
F5LBD	17/10/13	11:36	28005.0	RK1R	V44KAO	CW	599	Caraiïbes	Saint-Christophe-et-Nièves

Écouteur	Date	QTR	Fréquence	INDICATIFS		Mode	RS(T)	QTH	OBS & CDX TFC
		UTC	(KHz)	Appelés	Appelants				
F5LBD	17/10/13	14:53	28017.1	RA6HU	AA2ZW	CW	599	nr NIAGARA FALLS	op Bob
F5LBD	15/10/13	6:45	10118.3	F5TCI	ZL2AGY	CW	559	Nouvelle Zélande	RIG 500W ant VERT
F5LBD	14/10/13	19:37	14004.9	IZ5EOU	NN4ZZ	CW	569	U S A	PWR 65W ant 3EL QUAD
F5LBD	13/10/13	6:30	10102.6	SMØBRF	KK8IK	CW	569	NOUMÉA	op Mic
F5LBD	13/10/13	16:06	18097.9	DE?QS	K1GHL	CW	579	BATH, NY	YAESU 857D AT HOME RIGS ALL TUBES hi
F5LBD	13/10/13	19:45	18079.4	W9BSP	CK3JO	CW	569	CANADA	op Peter RIG RS570 ant Vertical# temp 73F cloudy
F5LBD	13/10/13	19:47	18079.4	CK3JO	W9BSP	CW	579	KANSAS	special prefix for 300 yrs Cape Breton Island WX overcast rainy temp 12C
F5LBD	12/10/13	14:47	28023	HSØZEA	PY1CAS	CW	599	BRÉSIL	HS Thaïlande non perçu..
F5LBD	11/10/13	14:39	28005,8	DL7SI	VE2DQO	CW	579	CANADA	RIG 100 W ant 4EL YAGI WX sunny 8C
F5LBD	11/10/13	14:46	28005.8	DL7SI	CO7EH	CW	599	CUBA	QTH CAMAGUEY name Ed
F5LBD	10/10/13	12:06	14040	SM7BVO	W3DF	CW	599	WEST MINSTER nr BALTIMORE	ICOM 756PRO ant 3EL YAGI UP 20M
F 58702	27/01/13	16H45	7.035	SQ6MIZ	OE2013M	PSK31	58	Autriche	MANAGER:OE3KLU
F 58702	23/01/13	10H49	14.076	RA9XQ	9V1DB	JT65	-6DB	SINGAPOUR	
F 58702	19/01/13	14H32	14.103	R3WF	OH6FSO	ROS	58	FINLANDE	

Écouteur	Date	QTR	Fréquence (KHz)	INDICATIFS		Mode	RS(T)	QTH	OBS & CDX TFC
		UTC		Appelés	Appelants				
F 58702	17/01/13	16H31	21.076	DL9GR	W7ASC	JT65	-16DB	AMERIQUE	
F 58702	15/01/13	17H56	14.076	ON4AOI	PP2RON	JT65	-12DB	BRESIL	
F 58702	08/01/13	9H30	14.076	ON5UN	ZL3HAM	JT65	-12DB	NOUVEL-ZELAND	

REMERCIEMENTS :

Ont participé à la rédaction de ce carnet :

VE2EH – Pierre ; F 58702 - René-Noël ; Christian F – 10236 ; F5LBD – Michel ; F5JBR - André

Merci à tous et à très bientôt pour d'autres nouvelles ...